

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La Communauté Urbaine Limoges Métropole, représentée par Monsieur Guillaume GUERIN, son Président,

La Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature, représentée par Monsieur Alain AUZEMERY, son Président,

Ci-après dénommées **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 2 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Limoges Métropole ELAN et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de Commune Elan Limousin Avenir Nature en date du 16 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Limoges Métropole ELAN et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 27 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de Limoges Métropole-ELAN et autorisant son président à le signer.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

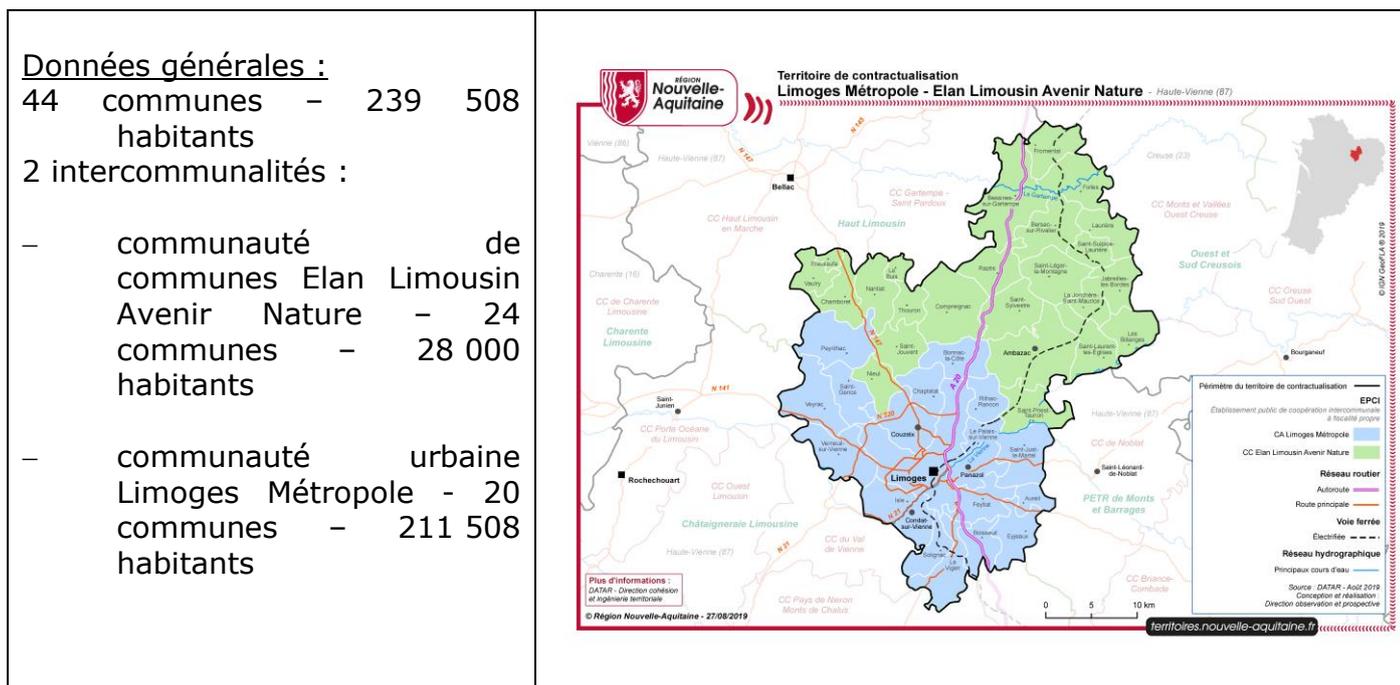
033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



L'analyse régionale sur la vulnérabilité socio-économique des EPCI, met en évidence une vulnérabilité faible des deux collectivités. En effet, Limoges Métropole ainsi que la communauté de communes ELAN ont un revenu moyen par unité de consommation supérieur à la moyenne régionale. En conséquence, le territoire de projet n'est pas considéré comme vulnérable.

Concernant le degré de ruralité du territoire, celui-ci est composé à 75% de communes rurales :

-Limoges Métropole : 15% de la population réside en milieu rural et 85% en zone urbaine.

-ELAN : 100% de la population de la communauté de communes réside en zone rurale.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

1. Axe 1 : Caractérisation et affirmation d'une identité territoriale

Sous axe 1 : asseoir l'identité du territoire grâce à la mise en œuvre de projets à fort rayonnement

Sous axe 2 : Structurer un marketing territorial et une politique touristique offensive pour promouvoir les atouts du territoire

Sous axe 3 : Faire des sports nature un outil de développement territorial

Sous axe 4 : Restaurer le patrimoine historique pour affirmer son potentiel touristique

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc10002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023

2. Axe 2 : Mise en relation des acteurs économiques du territoire en faveur d'une économie compétitive, innovante et durable:

Sous axe 1 : accélérer le développement du territoire par l'innovation

Sous axe 2 : soutenir l'économie territoriale et encourager l'entrepreneuriat

Sous axe 3 : faciliter les interactions et encourager les actions interfilières

3. Axe 3 : Diversification des initiatives en matière de transition écologique et énergétique

Sous axe 1 : valoriser et préserver les espaces naturels et la biodiversité

Sous axe 2 : préserver et valoriser la ressource en eau

4. Axe 4 : Dynamisation du cadre de vie par l'aménagement du territoire et la diversification des équipements

Sous axe 1 : redynamisation urbaine et des centres-bourg

Sous axe 2 : favoriser la création d'équipements permettant l'accueil et la récréation des usagers du territoire

Sous axe 3 : encourager la dynamisation du territoire par la structuration des transports

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Limoges Métropole-ELAN** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023

Retour Préfecture : 07/04/2023

fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de Limoges Métropole-ELAN et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023

modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

A....., le.....

Le Président
du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la
Communauté Urbaine
Limoges Métropole

Le Président de la
Communauté de Communes
Elan Limousin Avenir Nature

Alain ROUSSET

Guillaume GUERIN

Alain AUZEMERY

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Le territoire de la contractualisation présente diverses dynamiques (*démographie, économie, transitions énergétiques, environnement, etc.*) qui permettent d'une part, de le définir comme étant attractif malgré certaines fragilités et d'autre part, de lui accorder, au regard de ses caractéristiques et potentiels, qu'il existe bien un ensemble d'opportunités identifiées.

Démographie : vers un inversement de la tendance...

La croissance démographique s'infléchit sensiblement et un vieillissement de la population est amorcé. Le solde migratoire apparaît d'ailleurs négativement.

Pour autant, de nouveaux flux migratoires apparaissent, conséquence d'un déploiement massif du télétravail lors de la pandémie de la Covid-19. Aujourd'hui, sa pratique s'est démocratisée et est devenue une habitude pour de nombreux actifs.

Aussi, il constitue l'opportunité pour le territoire de la contractualisation d'accueillir de nouveaux ménages et d'ainsi œuvrer à un renouvellement approprié de la politique de l'habitat et à une revitalisation de l'offre de services existantes. Promouvoir une qualité de vie attractive est nécessaire afin de capter ces ménages et par conséquent, de nouveaux actifs.

La Communauté Urbaine - Limoges Métropole et la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) peuvent à ce titre valoriser un marché de l'immobilier abordable et des dispositions d'accès à la propriété tout à fait favorables, eu égard de la fiscalité et des prix du m² pratiqués.

Emploi : vers une capitalisation sectorielle...

Caractérisés de manière comparable par une évolution à la hausse de leur taux de chômage (14.8% pour la Communauté Urbaine - Limoges Métropole et 9.4% pour la Communauté de communes ELAN selon les dernières données recueillies entre 2015 et 2019 par la Région Nouvelle-Aquitaine), le territoire de la contractualisation présente une dynamique d'emploi faible, ce qui se manifeste par un relatif défaut d'attractivité.

De fait, c'est son économie productive qui est impactée dans son processus de développement et plus significativement encore lorsqu'on lui associe la notion de proximité (davantage vrai en milieu rural). Pour autant, la crise économique engendrée par la pandémie de la Covid-19 montre que malgré certaines formes de vulnérabilité, l'économie de proximité tend aujourd'hui à être revalorisée.

Des filières et secteurs en croissance et en mutation attirent l'attention commune des deux EPCI, tels que :

- La filière bois au titre de préoccupations en matière de maîtrise et d'efficacité énergétique à court, moyen et long terme ;
- Le secteur agricole et la filière agroalimentaire (*production - transformation - distribution - consommation*) en vue d'œuvrer en faveur du développement des circuits-courts ;



- Le secteur énergétique afin de se prémunir d'une meilleure capacité de résilience, avec un développement de l'emploi des énergies renouvelables ;

L'activité sylvicole, prédominante sur le territoire de la Communauté de communes ELAN, se développe et voit son champ d'actions s'élargir afin de répondre aux divers besoins (*construction, chauffage, etc.*).

Aussi, engagés dans une démarche de valorisation des acteurs du secteur agricole et de la filière agroalimentaire et des circuits-courts (cf. les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)), les deux EPCI ambitionnent une meilleure structuration des acteurs, afin de tendre à une meilleure souveraineté alimentaire, une meilleure viabilité économique et à l'apport adapté aux besoins exprimés par les consommateurs.

Parallèlement, ce sont aussi des secteurs et filières moteurs et innovants sur lesquels le territoire de contractualisation entend bien capitaliser, notamment en facilitant la création d'entreprises, en encourageant un écosystème économique connu et reconnu et en proposant des formations diverses et concordantes.

Parmi les entreprises « locomotives » sous-entendues, on retrouve Legrand, Renault Trucks, Valéo, AREVA, etc. ou encore des entreprises au potentiel d'innovation important (start-ups reconnues dans les domaines de la céramique industrielle, le laser, les biotechnologies, etc.). Le territoire présente aussi des savoir-faire prestigieux (industrie textile de luxe, etc.).

Enfin, le secteur touristique présente lui aussi des potentiels de développement importants, notamment orientés autour de la pratique des Sports Nature et de la découverte des richesses patrimoniales (*patrimoine bâti, naturel, etc.*) dont regorge le territoire.

Cadre de vie, équipements et offre de services

Disposant de milieux naturels et paysages de qualité, préservés et diversifiés tels que les Monts d'Ambazac, une partie des Monts de Blond, les Vallées de la Vienne, de l'Aurence, de la Gartempe et du Taurion, le territoire de la contractualisation, au titre de ses aménités naturelles et environnementales, offre un cadre et des conditions de vie attrayants à promouvoir.

Cependant, il supporte le poids d'une image et d'une visibilité territoriale peu marquée, sous-estimée, qui freinent les initiatives, la créativité, la prise de risque, la coopération entre acteurs publics et privés, l'ouverture aux territoires voisins et à plus large échelle toute démarche visant à le valoriser et à en faire la promotion. Les orientations en matière de développement touristique visent à contrecarrer ces maux.

L'objectif visé consiste à soutenir les actions en cours et à les diversifier, en favorisant une meilleure structuration des acteurs tant sur le volet touristique qu'au titre de tout autre secteur d'activité qui le caractérise par leur mise en réseau, afin de permettre une montée en gamme de l'offre existante.

On note tout de même un tissu associatif dynamique et diversifié, qui s'adapte aux enjeux communs à tous les territoires, porteur d'initiatives en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS).



L'ouverture territoriale visée et évoquée ci-dessus est perçue en demi-teinte, car bien qu'une mobilisation accrue des acteurs soit permise, le territoire présente un certain enclavement en raison de l'absence de connexions ferroviaires et aéroportuaires directes avec certaines grandes métropoles du territoire français et européen.

En son sein, concernant le volet mobilité, les deux EPCI s'accordent à œuvrer en faveur du déploiement des mobilités douces et des infrastructures qui les permettent, afin d'apporter une meilleure accessibilité à ses usagers et à mieux répartir les flux de mobilité (vers un maillage plus homogène).

En outre, il offre un bon niveau d'équipements et d'infrastructures structurants et supérieurs (*Université, le Centre hospitalier, diverses infrastructures culturelles et sportives, etc.*).

Son offre de services non marchands (crèches, ALSH, EHPAD, écoles de musique, bibliothèques, administrations, etc.) est définie comme accessible mais à développer, tandis que l'offre de services marchands (commerces, artisanat, prestations de soin, de loisirs, etc.) est fragilisée.

La notion d'accessibilité fait transparaître certaines inégalités, ce en quoi les Programmes de renouvellement urbain en cours portés par la Communauté Urbaine - Limoges Métropole ou encore la volonté d'établir un diagnostic social à l'échelle de la Communauté de communes ELAN visent à mettre en œuvre des actions pour y remédier.

II - Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transitions

Le précédent contrat avait défini 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Affirmer l'identité du territoire
- Axe 2 : Agir pour une économie compétitive
- Axe 3 : Accélérer les initiatives éco-responsables
- Axe 4 : Valoriser la qualité de vie de manière durable et responsable

A ce jour, compte tenu de l'état des lieux dressé du territoire de la contractualisation il est une volonté d'agir en faveur d'un approfondissement de l'effort fourni en matière d'attractivité touristique du territoire, en vue de combler un déficit de visibilité du territoire.

Par ailleurs, le soutien à l'économie davantage tourné vers les filières durables devient une priorité, en parallèle d'un renforcement apporté aux filières moteur.

Des actions en faveur de la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et de la ressource en eau sont également mises en avant.

Enfin, le nouveau contrat veut mettre l'accent et porter une attention particulière à la dynamique apportée au cadre de vie par des actions permettant un meilleur maillage des équipements, ainsi qu'un appui renforcé pour les projets issus de territoires ruraux.

Plusieurs projets émergents ou en cours de réalisation viendraient répondre à ces lignes directrices tels que :

- Les stations de sport-nature en cours de création ;
- La création de la SCIC ceinture verte « terroir de Limoges » ;



- La restructuration de l'offre de soin sur le territoire par l'agrandissement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).

Pour autant, les enjeux identifiés au sein du Contrat de Solidarité et d'Attractivité (précédent contrat) sont sensiblement identiques à ceux constatés à ce jour. Il convient donc de s'appuyer dessus en venant les préciser et les actualiser, voire les renforcer comme la prise en compte des enjeux environnementaux. Il existe en effet une compatibilité des axes de la stratégie avec la feuille de route Néo Terra, qui met en exergue les enjeux territoriaux de la transition énergétique et climatique, avec des dynamiques de territoire, à la fois sur Limoges Métropole et sur ELAN déjà enclenchées sur ce volet. Il y a bien donc une volonté partagée par les deux EPCI de continuité des actions déjà existantes en tenant compte des enjeux de territoire.

III - Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Quatre axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

- **Axe 1 : Caractérisation et affirmation d'une identité territoriale**

Celui-ci se décline selon 4 sous-axes :

- Sous axe 1 : Asseoir l'identité du territoire grâce à la mise en œuvre de projets à fort rayonnement ;
- Sous axe 2 : Structurer un marketing territorial et une politique touristique offensive pour promouvoir les atouts du territoire ;
- Sous axe 3 : Faire des Sports Nature un outil de développement touristique territorial ;
- Sous axe 4 : Restaurer le patrimoine historique pour affirmer son potentiel touristique

Dans sa mise en œuvre, il s'agira de développer le volet touristique en pleine croissance, en s'appuyant sur un tissu associatif culturel et sportif dynamique, pour enrayer le manque de visibilité et d'attractivité du territoire.

On fait état de certains projets structurants : la création de la Station Sports Nature des Monts du Limousin et de portes d'entrée dédiées à l'accueil physique des publics, à de l'information, de la location ou vente de produits, etc., la création d'un Pôle « affaires » (Communauté de communes ELAN), la modernisation de l'accueil touristique (Communauté Urbaine - Limoges Métropole), etc.

- **Axe 2 : Mise en relation des acteurs économiques du territoire en faveur d'une économie compétitive, innovante et durable**

Celui-ci se décline selon 3 sous-axes :

- Sous axe 1 : Accélérer le développement du territoire par l'innovation ;
- Sous axe 2 : Soutenir l'économie territoriale et encourager l'entrepreneuriat ;
- Sous axe 3 : Faciliter les interactions et encourager les actions inter filières



Dans sa mise en œuvre, il s'agira d'une part, de lutter contre la déprise entrepreneuriale et de soutenir un marché de l'emploi en perte de vitesse en misant sur le rôle moteur du secteur économique de l'innovation et des infrastructures de recherche et de formation et d'autre part, de conforter l'opportunité de développement des filières durables.

- **Axe 3 : Diversification des initiatives en matière de transition écologique et énergétique**

Celui-ci se décline selon 2 sous-axes :

- Sous axe 1 : Valoriser et préserver les espaces naturels et la biodiversité ;
- Sous axe 2 : Préserver et valoriser la ressource en eau

Dans sa mise en œuvre, il s'agira de répondre à l'appel de la Région (Néo Terra) en approfondissant la transition énergétique déjà amorcée et en continuant à préserver l'ensemble des ressources naturelles du territoire et sa biodiversité.

- **Axe 4 : Dynamisation du cadre de vie par l'aménagement du territoire et la diversification des équipements**

Celui-ci se décline selon 3 sous-axes :

- Sous axe 1 : Redynamisation urbaine et des centres-bourg ;
- Sous axe 2 : Favoriser la création d'équipements permettant l'accueil et la récréation des usagers du territoire ;
- Sous axe 3 : Encourager la dynamisation du territoire par la structuration des transports

Dans sa mise en œuvre, il s'agira de recalibrer la redynamisation des bourgs et quartiers, en intégrant les problématiques de mobilité, pour diversifier l'offre d'équipements répondant à ces enjeux identifiés dans les territoires ruraux et les quartiers politique de la ville.

Limoges Métropole - ELAN (Annexe à joindre à la délibération) Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel										Prévisionnel / priorisation des actions						
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/CHAN- TIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
1	1er AXE caractérisation et affirmation d'une identité territoriale	Sous axe 1.1 asseoir l'identité du territoire grâce à la mise en œuvre de projets à fort rayonnement	Réhabilitation du CCM Jean Moulin et création de salles de danse pour le CRR de Limoges	Ville de Limoges	Limoges	Amorçage		9 600 000,00			X			Culture - Patrimoine		
2			Obslim	Peyrilhac ou autre porteur	Peyrilhac	Amorçage	X							Enseignement supérieur et recherche		
3			Transformation du parc des sports et du Palais des sports de Beaublanc	Ville de Limoges	Limoges	Amorçage		50 000 000,00				X		Projet inscrit au CPER	Sport	
4			RENOVATION / EVOLUTION DES PISCINES MUNICIPALES	Ville de Limoges	Limoges	Amorçage									Sport	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
5	1er AXE caractérisation et affirmation d'une identité territoriale	Sous axe 1.2 Structurer un marketing territorial et une politique touristique offensive pour promouvoir les atouts du territoire	Modernisation de l'accueil touristique - nouvel office de tourisme intercommunal et vitrines relais	Limoges Métropole	Limoges	Amorçage		4 600 000,00			X		Opérations pouvant relever du futur AAP ACTT « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques ». Nécessité de candidater à ce nouvel AAP dont le vote est prévu en Oct 2022. Candidature début 2023. Périmètre de contractualisation DATAR fortement recommandé et inter-territorialité fortement encouragée.	Tourisme	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
6			Structuration touristique du territoire	Limoges Métropole	EPCI	Amorçage		150 000,00			X			Opérations pouvant relever du futur AAP ACTT « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques ». Nécessité de candidater à ce nouvel AAP dont le vote est prévu en Oct 2022. Candidature début 2023. Périmètre de contractualisation DATAR fortement recommandé et inter-territorialité fortement encouragée.	Tourisme	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
7			Arts du feu, Limoges ville créative de l'UNESCO	Ville de Limoges	Limoges	Mature		290 000,00	36 000,00		X			Financement de l'évènement Toques et Porcelaine 2023 - CP 03/10/22 Les actions 2024-2025 seront étudiées au regard du nouveau règlement d'intervention en cours d'élaboration. Seront appréciées dans les événements récurrents, la présentation de nouvelles actions et d'un meilleur rayonnement régional.	Industrie et filières	
8			Création d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) et valorisation des vestiges de l'abbaye Saint-Martial	Ville de Limoges	Limoges	Amorçage		6 200 000,00				X			Culture - Patrimoine	
9			Installation de matériels numériques dans les bureaux d'information touristique (Ambazac et Bessines-sur- Gartempe)	ELAN	ELAN	Amorçage	X	16 600,00				X			Opérations pouvant relever du futur AAP ACTT « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques ». Nécessité de candidater à ce nouvel AAP dont le vote est prévu en Oct 2022. Candidature début 2023. Périmètre de contractualisation DATAR fortement recommandé et inter-territorialité fortement encouragée.	Tourisme
10	Sous axe 1.3 Faire des sports nature un outil de développement territorial	Lancement des études en vue de la création d'un Pôle "affaires" et d'une base dédiée aux Sports Nature sur le site de Muret - commune d'Ambazac		ELAN	ELAN	Amorçage	X						Financement possible de la phase d'étude de structuration du projet. Taux 50%. Financement de l'Etat via AAP Base nautique du CEREMA	Tourisme		
11			Développement d'une station sport nature sur la Vienne au Palais sur Vienne	Le Palais sur Vienne	Le Palais sur Vienne	Mature					X			Financement possible de la phase d'étude de structuration de la base de loisirs. Taux : 50%. Financement de l'Etat via AAP Base nautique du CEREMA	Tourisme	
12	Sous axe 1.4 Restaurer le patrimoine historique pour affirmer son potentiel touristique	Rénovation et valorisation des églises de Thouron; St Sylvestre; Les Billanges; Compreignac	Thouron; St Sylvestre; Les Billanges; Compreignac	Thouron; St Sylvestre; Les Billanges; Compreignac	Mature	X	240 940,00				X		Eligible RI MH	Culture - Patrimoine		
13		Restauration de la sacristie de l'église Saint-Pierre	Saint-Léger-la- Montagne	Saint-Léger-la- Montagne	Amorçage	X							Eligible RI MH	Culture - Patrimoine		
14		Etude de positionnement/développement du site touristique du Pont à l'Age (hébergement/activités)	ELAN	Laurière	Amorçage	X								Financement possible de la phase d'étude de structuration touristique du projet. Taux maximum : 50%	Tourisme	
15	Sous axe 2.1 accélérer le développement du territoire par l'innovation	Centre de ressources en cybersécurité	Limoges Métropole	Limoges	Mature		350 000,00			X			Mobilisation du FEDER recherchée dans le cadre de l'axe 2	Numérique		
16		Centre de ressources électronique photonique hyperfréquences	Limoges Métropole	Limoges	Amorçage		10 400 000,00				X			Enseignement supérieur et recherche	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
17		Prévention et valorisation des déchets Limoges Métropole	Limoges Métropole	Limoges Métropole	Amorçage	oui	23 349 665,00				X					
18		Création d'une déchèterie à plat sur la commune de Chamborêt	SYDED	Chamborêt	Amorçage	oui	760 000,00									
19		Rénovation d'ESTER	Limoges Métropole	Limoges	Amorçage		22 052 503,00	2 500 000,00						Projet inscrit au CPER	Transition énergétique	

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc10002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER CLÉ	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUE, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
20	2em AXE Mise en relation des acteurs économiques du territoire en faveur d'une économie compétitive, innovante et durable	sous axe 2.2 soutenir l'économie territoriale, encourager l'entrepreneuriat et l'emploi	Etude pour la mise en place d'incubateur agroalimentaire	Limoges Métropole	Limoges Métropole	Amorçage	X						Financement de la phase d'étude taux 50% aide max 25 000 € Conditions : association des services Région, structurer la démarche avec les partenaires, favoriser le passage à l'action : formulation d'un plan d'actions	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
21			Ecole de la deuxième chance		Limoges	Amorçage								Emploi - Formation		
22	3 ème AXE Diversification des initiatives en matière de transition écologique et énergétique	sous axe 2.3 faciliter les interactions et encourager les actions interfilières	Ceinture verte terroir de Limoges : investissements	SCIC Ceinture verte terroir de Limoges	Limoges Métropole	Mature	X	543 000,00	100 000,00	X				Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
23			Ceinture verte terroir de Limoges : animation	SCIC Ceinture verte terroir de Limoges	Limoges Métropole	Mature	X	100 000,00	30 000,00	X				Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
24			Création d'un lieu innovant nourricier	Aureil	Aureil	Mature	X	300 000,00	60 000,00	x				Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 1 : Engagement citoyen	
25	3 ème AXE Diversification des initiatives en matière de transition écologique et énergétique	sous axe 3.1 valoriser et préserver les espaces naturels et la biodiversité	Trame brune	Limoges Métropole	Limoges Métropole	Mature	X	100 000,00		x			AAP Nature et Transitions	Environnement	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
26			Constitution d'un patrimoine forestier et aménagement de la vallée de l'Aurence - Développement durable	Isle	Isle	Amorçage		93 500,00		x			AAP Nature et Transitions	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
27		sous-axe 3.2 préserver et valoriser la ressource en eau	CTMA Vienne Métropolitaine	Limoges Métropole	Limoges Métropole	Mature	X	2 083 333,00		x				Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité	
28			LM Territoire en transition hydrique	Limoges Métropole	Limoges Métropole	Chantier-Clé	X			x				Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau	
29	4 ème AXE Dynamisation du cadre de vie par l'aménagement du territoire et la diversification des équipements	sous-axe 4.1 redynamisation urbaine et des centres-bourgs	Construction d'une maison de santé	Veyrac	Veyrac	Amorçage	X						Eligible si création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Santé - Silver économie		
30			Les p'tites fermes de quartier	Limoges Métropole	Limoges	Amorçage				x				ESS		
31			Agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)	La Jonchère Saint-Maurice	La Jonchère Saint-Maurice	Mature	X	780 000,00	156 000,00	x					Santé - Silver économie	
32			Création d'un pôle bistro-restaurant en centre-bourg	Folles	Folles	Mature	X	517 780,76	77 667,11 €	x					Revitalisation centres bourgs	
33			Réhabilitation d'un hôtel-restaurant	Razès	Razès	Amorçage	X	453 000,00		x				Rénovation hôtel : Taux 25 %-montant des dépenses éligibles plafonné 400 K€ HT-Classement exigé : 2 étoiles minimum après travaux	Tourisme	
34			Réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg d'Eyjeaux en boulangerie en rez de chaussée et logement à l'étage	Eyjeaux	Eyjeaux	Mature	X	416 400,00	52 050,00	x				Projet éligible pour la partie réhabilitation en boulangerie	Revitalisation centres bourgs	
35			Sous-axe 4.2 favoriser la création d'équipements permettant l'accueil et la récréation des usagers du territoire	Réhabilitation de l'ancien bâtiment émetteur TDF - commune de Nieul : phase études	ELAN	Nieul	Amorçage	X	152 768,00	25 000,00	x				Culture - Patrimoine	
36	Sous-axe 4.3 encourager la dynamisation du territoire par la structuration des transports	Création de PEM	Limoges Métropole	Limoges	Amorçage		13 320 000,00		x				Projets potentiellement éligibles au règlement d'intervention sur les PEM. A articuler avec l'organisation des transports régionaux	Transports - Mobilités		
37		Logistique urbaine durable	Limoges Métropole	Limoges	Amorçage		200 000,00			x				Transports - Mobilités		

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-1mc100002610656-DE

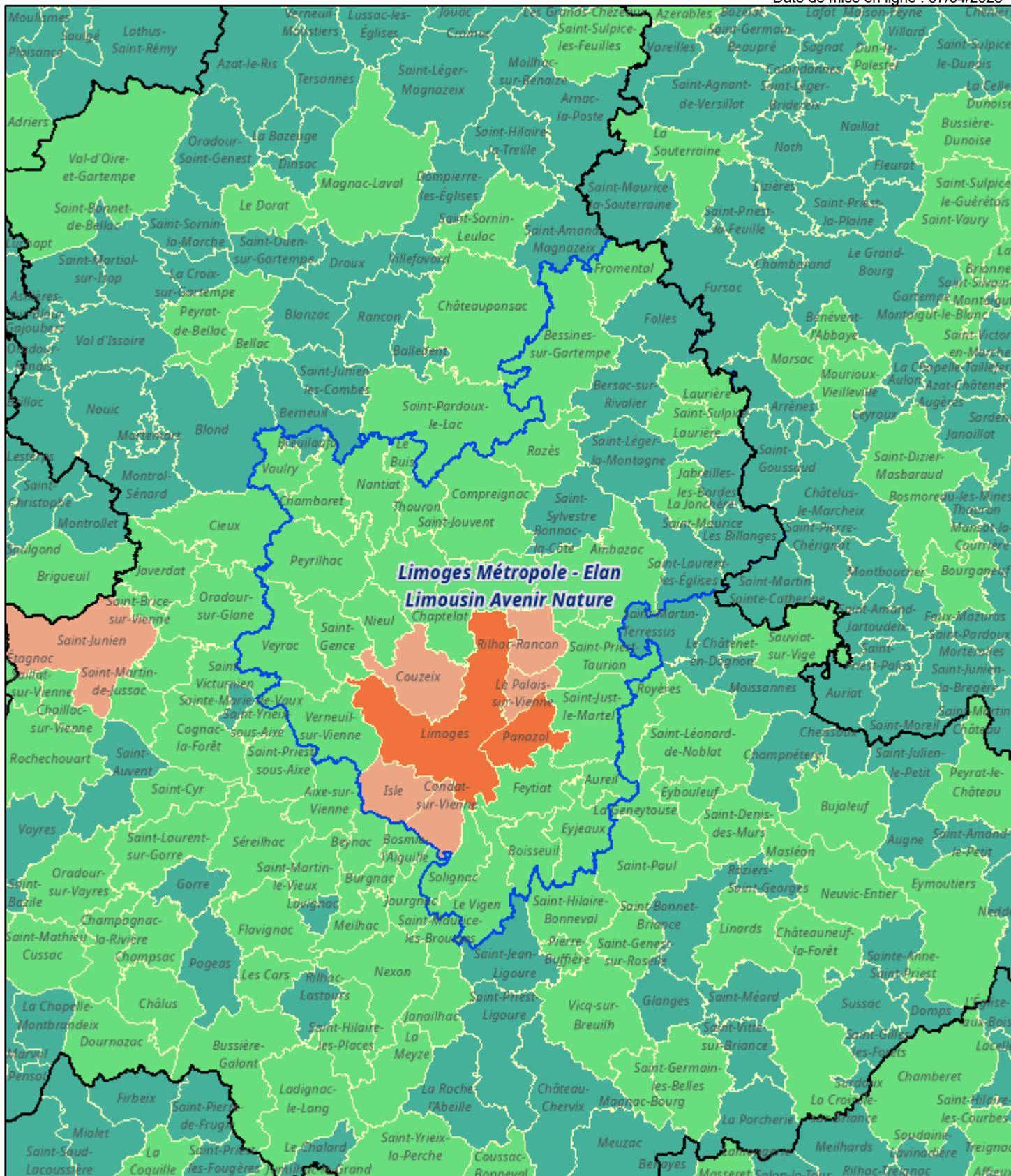
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/04/2023

Retour Préfecture : 07/04/2023

Grille communale de densité Limoges Métropole-ELAN

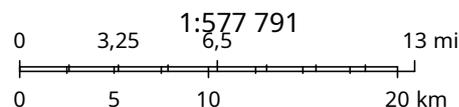
Date de mise en ligne : 07/04/2023



26/09/2022 11:54:37

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021  Limite de commune

-  Commune densément peuplée
-  Commune de densité intermédiaire
-  Commune peu dense
-  très peu dense



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-1mc10002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Map Envoi Préfecture : 07/04/2023
Retour Préfecture : 07/04/2023